

**La Présidente de la Chambre d'Agriculture de
la Somme**

**A
Monsieur le Directeur DDTM
Centre administratif départemental
1, boulevard du port
80026 Amiens Cedex 1**

Amiens, le 6 mai 2019

Réf. : AC/MB
Objet : PAC ; Révision SCOT du Grand Amiénois
Affaire suivie par Alexandra CANNESSON
N° de tél. : 03.22.33.69.00

**Chambre d'agriculture
de la Somme**
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville
88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons
Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage
44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28

Monsieur,

Suite à votre courrier reçu le 22 février 2019, je vous informe que notre établissement, soucieux de la prise en compte de l'agriculture dans l'élaboration des schémas de cohérence territoriaux, s'associera à l'étude menée sur le Grand Amiénois. Vous trouverez, ci-après, les éléments d'informations que nous souhaiterions porter à la connaissance du Président du Syndicat mixte du Grand Amiénois.

Les activités agricoles sont de plus en plus réglementées. Pour permettre à l'agriculture de se développer de façon harmonieuse sans inconvénient pour l'environnement et le voisinage, il nous semble important d'établir un diagnostic le plus complet possible qui comprend :

→ Une **analyse complète de l'activité agricole** du territoire déterminant les types de structures rencontrées, les productions dominantes,

→ Une **analyse prospective et tendancielle** permettant de dégager les principaux scénarii d'évolution de l'agriculture du territoire,

→ Une **analyse des enjeux** majeurs liés aux besoins de l'agriculture de demain,

→ Une **étude des impacts du SCOT** sur l'activité agricole

L'agriculture étant une activité toujours en mouvement, nous conseillons également au Grand Amiénois de constituer un comité de suivi agricole constitués d'élus agricoles du territoire afin de mieux identifier les zones où les enjeux agricoles sont forts.

Par ailleurs, il est important de rester vigilant sur les problèmes de ruissellement et d'érosion. Il faudra veiller à ne pas urbaniser dans



les secteurs à risques d'inondations, notamment en aval des vallées sèches.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information sur ces sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,



Françoise CRÉTÉ -

**Chambre d'agriculture
de la Somme**
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville
88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons
Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage
44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28

